2, voie de Chaume - 88 260 Lerrain
☏ 03 29 07 53 18 / contact@sicotral.fr
Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Collecte au porte à porte DES OBJETS ENCOMBRANTS
LE JEUDI 26 NOVEMBRE 2026

Pour les communes de :

Bonvillet, Belrupt, Dombasle devant Darney et Relanges

INSCRIPTION OBLIGATOIRE auprès du SICOTRAL avant le vendredi 20 novembre 2026

La collecte est prévue ce jour, si nous n'arrivons pas à la finir dans la journée, elle sera terminée le lendemain.

Madame, Monsieur,

Le SICOTRAL vous propose une collecte d'objets « encombrants » dont la liste précise est définie ci-dessous :

Les déchets acceptés :

Meubles	En bois, en plastique, en ferraille : armoire, commode, sommier, lit, matelas, table, chaise, salon de jardin, transat, meuble d'appoint, canapé, fauteuil, buffet.
Bois	Palette, portail, volet, porte, encadrement de fenêtre (sans vitre), panneau aggloméré, planche.
Ferraille	Tôle, barbelé, grillage, vélo, tondeuse, motoculteur, baignoire en fonte, cuve, fourneau, tubage inox, porte, portail, volets.
Gros Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	Réfrigérateur, congélateur, lave-vaisselle, four, gazinière, hotte, lave-linge, sèche-linge, chauffe-eau, radiateur.
Encombrants : déchets coupés afin qu'ils ne dépassent pas 1m x1m	Baignoire en fibre, bac de douche en plastique, mobilier extérieur pour enfant.

Tous les déchets non cités dans la liste seront refusés.

Cette collecte ne prend pas en charge les vide-maisons et les travaux de construction ou de rénovation.

Si vous êtes intéressé par cette collecte, merci de vous inscrire avant le vendredi 20 novembre au SICOTRAL par mail ou par téléphone en indiquant votre adresse exacte et la nature de vos déchets.

Afin que la collecte se passe dans de bonnes conditions, merci de prendre en compte ces quelques indications :

- Seuls les objets destinés à être enlevés seront déposés la veille du jour de collecte, bien en vue, en bordure de propriété. Cette collecte s'effectue avec une grue, merci de ne pas déposer les objets sous des fils téléphoniques, obstacles situés en hauteur ou contre une murette.
- Les déchets doivent être présentés de façon ordonnée, prétriés, afin d'occuper un espace public aussi faible que possible. Ils doivent être facilement collectables.